



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10 / 2023 - 2024 AU CONSEIL COMMUNAL DE VICH

Rapport sur les comptes 2023 et décharge de la gestion pour l'année 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Conformément à la loi cantonale du 28 février 1956 sur les communes, au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et aux divers règlements, la Municipalité vous présente les comptes 2023 de la Commune de Vich.

Après les années COVID en 2020 et 2021, après la crise énergétique en 2022, l'année 2023 s'est passée avec une certaine sérénité au niveau des activités de l'administration communale et de l'exécutif.

La Municipalité a choisi de passer à MCH2 (modèle comptable harmonisé) en 2026 en réponse à une demande formelle du Canton. Pour un passage harmonieux au nouveau modèle comptable en 2026, de légères adaptations sont apportées dès notre exercice 2023 dans la présentation des comptes. Ces adaptations n'ont pas d'influence sur le résultat comptable de l'année 2023.

2. Présentation des comptes 2023

Les comptes 2023 vous sont présentés dans le présent préavis. L'activité de l'exécutif est reprise de manière plus détaillée dans le rapport de gestion 2023 de la Municipalité présenté en annexe du préavis.

L'année 2023 a été marquée par le retour de l'inflation sur nos dépenses et des taux d'intérêt positifs sur les avoirs en compte. L'indice des prix à la consommation pour un an était de 1.7% à décembre 2023 (2.8% en décembre 2022). Ces effets inflationnistes se retrouvent dans les dépenses 2023 de la Commune, en particulier pour le coût du personnel et des énergies.

Pendant cette année 2023, la Municipalité a poursuivi sa gestion rigoureuse des deniers publics. La Commune de Vich termine avec des comptes bénéficiaires de CHF 23'900.

C'est un résultat positif et réjouissant, étant donné qu'une perte était prévue au budget 2023.

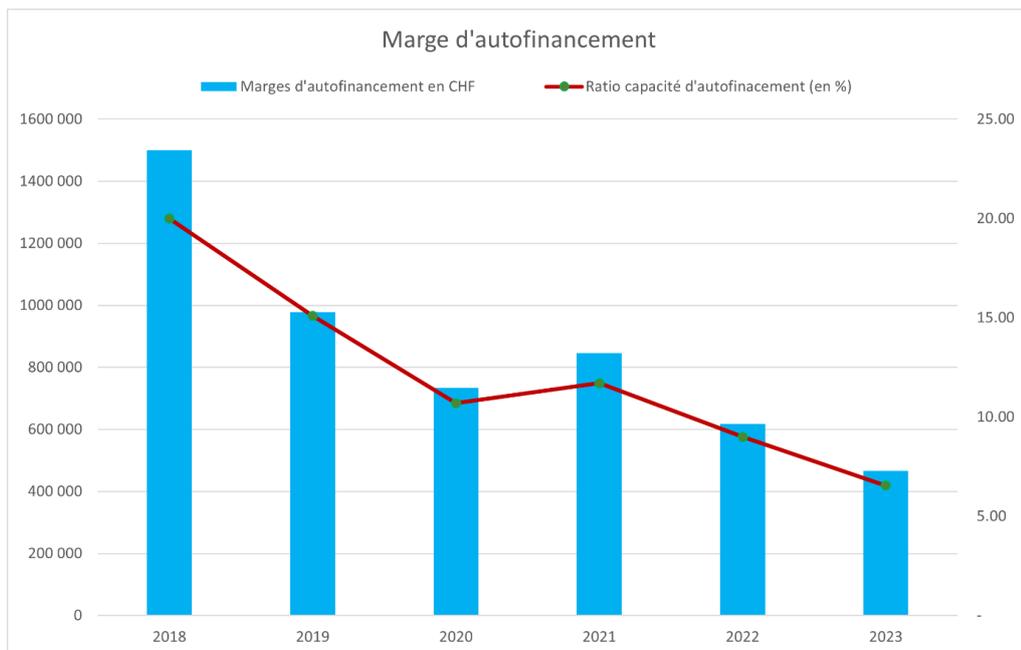
Comparaison des données de base du budget 2023 par rapport aux comptes 2023 :

Comptes 2023	Budget 2023
<ul style="list-style-type: none">Population au 31.12.23 : 1'174 habitantsTaux d'imposition communal : 63%Valeur du point d'impôt : CHF 83'914	<ul style="list-style-type: none">Population prévue : 1'200 habitantsTaux d'imposition communal : 63%Valeur du point d'impôt : CHF 76'300

La valeur du point d'impôt se calcule par la division des impôts réguliers de CHF 5'286'070 pour 2023, par le taux d'imposition communal.

Notre marge d'autofinancement est de CHF 463'624 en 2023. Le ratio de capacité d'autofinancement de 6.5% est faible. Nous constatons sur le graphique suivant qu'il diminue année après année.

La marge d'autofinancement est jugée moyenne, voire faible, pour couvrir nos investissements futurs.



Le ratio de capacité d'autofinancement se calcule par division de la marge d'autofinancement par les revenus de fonctionnement épurés. Selon les normes du Canton, un bon ratio de la capacité d'autofinancement doit se situer au-dessus de 10%. Le graphique ci-dessus montre la diminution des ratios et des marges d'autofinancement de la Commune sur les 5 dernières années.

Evolution des revenus sur 5 ans

Les revenus de CHF 8'042'893 sont supérieurs au budget 2023 de CHF +1'155'273 (+16.8%).

Les augmentations les plus importantes des revenus par rapport au budget 2023 sont :

- Gr. 2 - Finances : CHF +506'571, +9.2%
- Gr. 3 - Domaines et bâtiments : CHF +95'260, +30.7%
- Gr. 4 - Travaux : CHF +386'724, +83%
- Gr. 7 - Sécurité sociale : CHF +183'850, +693%.

En vue du passage de notre comptabilité à MCH2, nous avons dissous les provisions suivantes :

- Gr. 35 - Bâtiments : Prélèvement au fonds de rénovation des bâtiments CHF 102'000
- Gr. 43 - Travaux : Prélèvement au fonds de réserve pour travaux futurs CHF 494'990

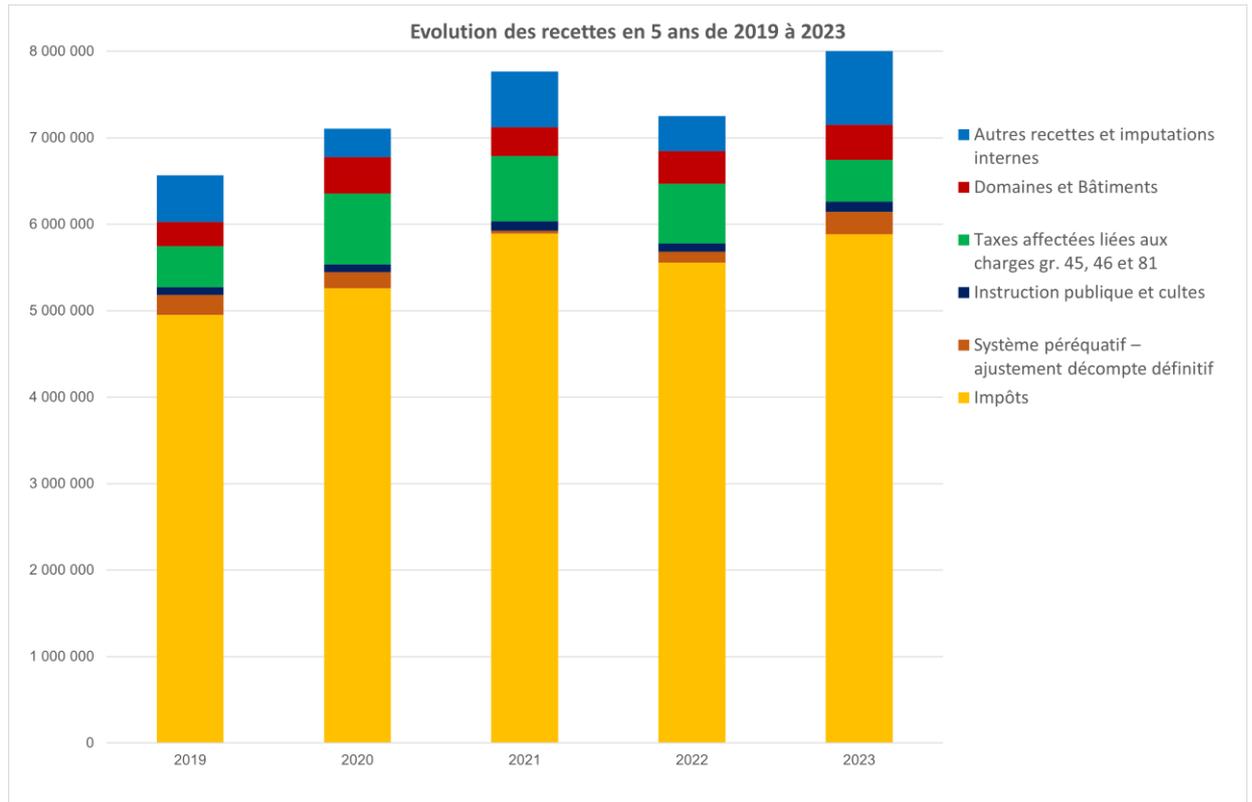
En contrepartie, des amortissements supplémentaires ont été comptabilisés. Ces opérations sont expliquées plus en détail sous le chapitre 4. Investissements. Ils n'ont pas d'impact sur le résultat de l'exercice (les charges sont égales aux revenus).

Nous relevons une augmentation des produits de CHF +790'616, +10.9%, par rapport aux comptes 2022 :

- Gr. 2 - Finances : CHF +366'297, +6.5%
- Gr. 3 - Domaines et bâtiments : CHF +30'082, +8.0%
- Gr. 4 - Travaux : CHF +485'417, +132%
- Gr. 7 – Sécurité sociale CHF +82'056, +64.0%.

Les prélèvements au fonds de réserve influencent ici aussi les augmentations de revenus pour les groupes 3 et 4.

Les impôts constituent 73% des revenus de la Commune.



Pour les explications plus détaillées, voir au chapitre 3, la présentation des comptes de fonctionnement 2023 par poste.

Evolution des charges sur 5 ans

Les charges de CHF 8'018'992 sont en dessus du budget 2023 de CHF 960'518 (+13.6%).

Les augmentations les plus importantes des charges par rapport au budget 2023 sont :

Gr. 2 - Finances : CHF +198'142, +14.1%

Gr. 4 - Travaux : CHF +468'438, +47,3%

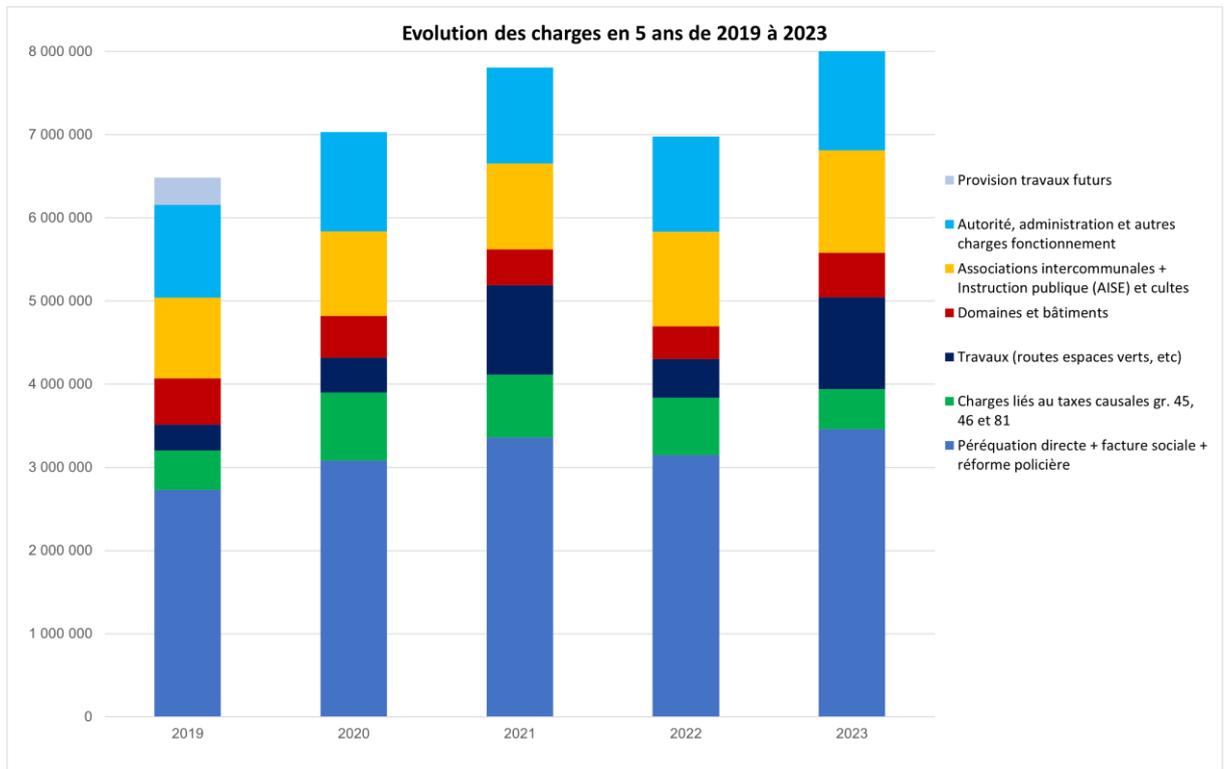
Gr. 7 - Sécurité sociale : CHF +274'100, +14.8%.

Pour les Gr. 2 et 7, les augmentations de charges sont compensées par des produits. Il s'agit des acomptes 2023 payés de la péréquation directe et de la participation à la cohésion sociale (facturés par le Canton), qui sont ensuite compensés par un revenu lors du décompte définitif (puisque nous avons trop payé d'acomptes 2023). Le détail est donné au chapitre 3.

Les trois factures du Canton (péréquation directe, participation à la cohésion sociale et réforme policière) font un total de CHF 3'460'161 et représentent 43% de nos charges.

Pour le Gr. 4 - Travaux, il s'agit d'amortissements supplémentaires pour CHF 494'990, entièrement compensés par les prélèvements au fonds de travaux dans les produits (aucun impact sur le résultat de l'exercice 2023).

Une augmentation des charges est constatée par rapport aux comptes 2022 pour CHF +1'039'042 (+14.9%). Elle est essentiellement due aux trois groupes cités ci-dessus.



Pour les explications plus détaillées, voir au chapitre 3, la présentation des comptes de fonctionnement 2023 par poste.

3. Présentation des comptes de fonctionnement 2023 par poste¹

1. ADMINISTRATION GENERALE

en CHF	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart par rapport au budget 2023	
Administration générale - charges	976'774	992'700	937'395	-15'926	-1.6%
Administration générale - revenus	-301'390	-295'200	-299'105	+6'190	+2.1%
1. Administration générale	675'384	697'500	638'291	-22'116	-3.2%

Administration générale - charges

Gr. 10 – Autorités

Conseil communal, poste 101 : le budget 2023 est respecté dans son enveloppe totale.

L'achat d'une machine de dépouillement (dépassement sur le compte 101.3110.00) a permis l'économie de jetons de présence aux membres du bureau et aux scrutateurs.

Les vacances de Municipalité sont compensées par une rétrocession des jetons de présence des municipaux.

Gr. 11 – Administration

Les charges sont en dessous du budget 2023 de CHF -7'624. Les non dépensés sur certains comptes compensent des dépassements sur d'autres comptes.

Les charges d'administration 2023 sont supérieures de CHF +45'220 aux comptes 2022.

Les salaires ont été augmentés de 3.3% en 2023 pour tenir compte de l'inflation (IPC octobre 2022). Cette augmentation des charges salariales avait déjà été prise en compte dans le budget 2023.

La Commune de Vich emploie :

- 4.45 EPT² pour 6 employés en 2023 comptabilisés sous administration générale
- 0.425 EPT pour une employée comptabilisée sous contrôle des habitants.

Les salaires du personnel auxiliaire, non compris dans les 4.875 EPT, sont comptabilisés dans les rubriques : centre de tri et surveillance de restaurant scolaire.

Toutefois, pour toutes les catégories d'employés, les charges sociales, prévoyance et autres charges de personnel sont comptabilisées dans le poste 11 « administration ».

Le personnel de l'UAPE-Les VichKings, employés de la Commune de Vich, n'est pas inclus dans nos comptes. L'UAPE a une comptabilité à part reliée au Réseau des Toblerones.

¹ Sur tous les tableaux, les charges sont en noir (exemple CHF 1'000) et les revenus sont en vert (exemple CHF -1'000).

² IPC = indice des prix à la consommation

³ EPT = équivalent plein temps

Les écarts par rapport au budget 2023 sont sur deux comptes :

- Comptes 110.3185.03 – Frais d'avocats et de procédure CHF 38'675
Il s'agit des honoraires 2022 et 2023. Les honoraires 2022 sont arrivés après la clôture des comptes.
- Compte 110.3185.04 – Bureau technique police des constructions CHF 21'221
Dépassement par rapport au budget 2023, CHF +9'221, mais ces frais sont refacturés sous le compte 110.4313.00 - Émoluments administratifs.

Administration générale - revenus

Ces revenus sont constitués de deux comptes essentiellement :

- Comptes 110.4313.00 – Emoluments administratifs CHF 25'741
Les émoluments administratifs liés au permis de construction enregistrent une augmentation de CHF +11'741 par rapport au budget 2023. Ils couvrent le dépassement du compte 110.3185.04.
- Comptes 110.4901.00 - Imputation interne salaires et charges sociales CHF 244'065
Selon un inventaire des travaux effectués par les employés « voirie », les charges salariales de ces employés sont imputées sur les secteurs où ils travaillent. Ce revenu est équilibré par des charges correspondantes dans les autres groupes des comptes de fonctionnement.

2. FINANCES

en CHF	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart par rapport au budget 2023	
Finances - charges	1'608'642	1'410'500	1'455'359	+198'142	+14.0%
Finances - revenus	-5'996'971	-5'490'400	-5'630'674	+506'571	+9.2%
2. Finances (recettes)	-4'388'329	-4'079'900	-4'175'315	+308'429	+7.6%

Finances - charges

Gr. 21 – Impôts

Les charges sont en dessous du budget 2023, mais supérieures à celles de 2022. Nous n'avons aucune maîtrise de ces frais qui nous sont communiqués par l'Administration fiscale cantonale.

Gr. 22 - Service financier

Les charges du Gr. 22 sont en augmentation par rapport au budget 2023 du fait de la péréquation directe.

- Compte 220.3210.00 – Intérêts dettes à court terme CHF 0
Fin des intérêts négatifs par la BNS, il n'y a plus eu de commission payée.

- Compte 220.3511.00 - Fonds de péréquation CHF 1'482'424
La péréquation directe (nette) est de CHF 1'425'050 pour 2023. Les acomptes payés en 2023 sont de CHF 1'482'424 (en charge) et le décompte final 2023 présente un solde en notre faveur de CHF 57'374 (en revenu).
- Compte 220.3809.00 - Attribution fonds de réserve CHF 20'000
Pour le fonds des actions de mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables, l'attribution est de moitié du revenu de la taxe au sol (compte 220.4112.00).

Finances - revenus

Gr. 21 - Impôts

Les revenus des impôts 2023 de CHF 5'882'528 sont en dessus du budget 2023, CHF +447'128 (+8.2%), et en augmentation par rapport aux comptes 2022 de CHF +327'670 (+5.9%).

Les impôts constituent 73% des revenus de la Commune.

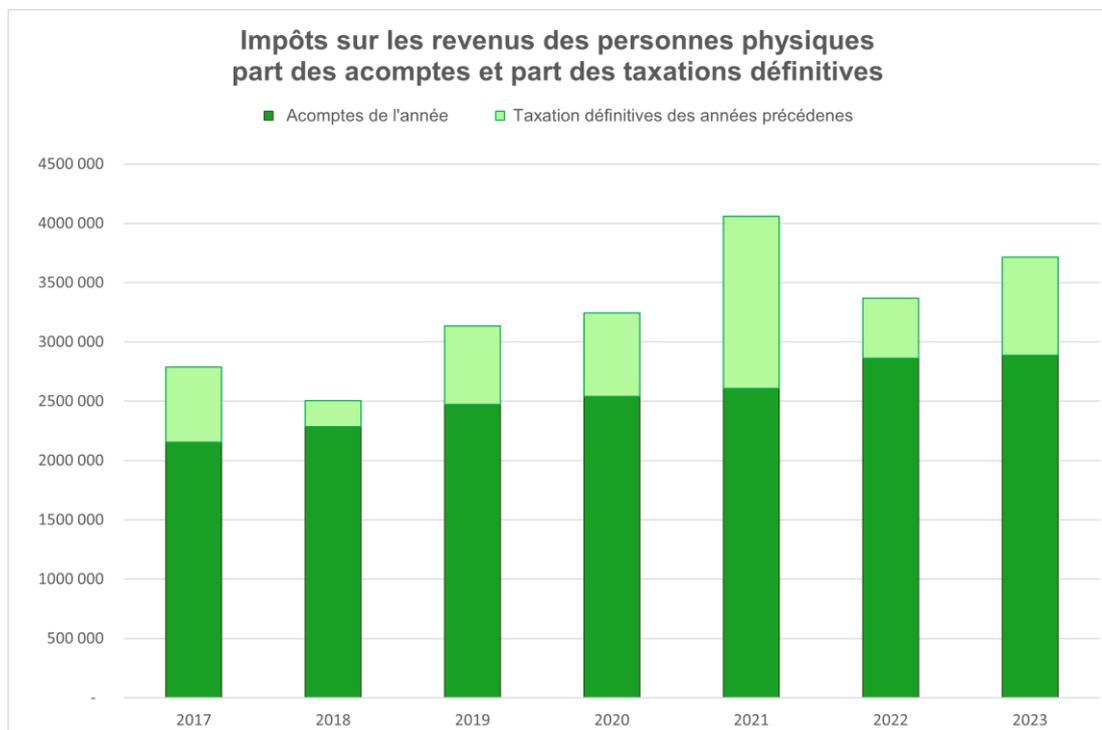
Le tableau ci-dessous reprend les impôts 2023 et les écarts par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022 pour les impôts des personnes physiques (PP) et des personnes morales (PM).

Impôts	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart en % Comptes 2023 / Budget 2023	Ecart en % Comptes 2023 / Comptes 2022
Impôt PP – revenus	3 793 543	3 400 000	3 473 446	11.57%	9.2%
Impôt PP – fortunes	790 293	700 000	776 207	12.90%	1.8%
Impôt à la source	69 197	40 000	60 317	72.99%	14.7%
Impôt spécial étranger	95 038	250 000	192 797	-61.98%	-50.7%
total Impôts personnes physiques	4 748 071	4 390 000	4 502 767	8.16%	5.4%
Impôt PM – bénéfice	136 551	50 000	129 892	173.10%	5.1%
Impôt PM – capital	16 758	24 000	14 527	-30.17%	15.4%
Impôt PM complém. s/immeuble	19 278	15 000	21 945	28.52%	-12.2%
total Impôts personnes morales	172 587	89 000	166 364	93.92%	3.7%

Impôts conjoncturels	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart en % Comptes 2022 / Budget 2022	Ecart en % Comptes 2022 / Comptes 2021
Droits de mutation	129 298	200 000	264 276	-35.35%	-51.1%
Part à l'impôt sur les gains immobiliers	177 593	167 000	36 338	6.40%	389.0%
Impôts sur travailleurs frontaliers	163 074	110 000	112 018	48.25%	45.6%
total Impôts conjoncturels et travailleurs frontaliers	469 965	477 000	412 632	-1.45%	13.9%

Pour les impôts conjoncturels, les revenus encaissés sont en dessous du budget 2023. L'impôt sur les travailleurs frontaliers est en dessus du budget 2023.

Pour l'évolution des impôts des personnes physiques, l'augmentation de la population ou de la capacité contributive de nos citoyens se voit par des acomptes de l'année en cours légèrement plus importants d'année en année. Les taxations définitives des années précédentes complètent les revenus d'impôt des personnes physiques encaissés pour l'année en cours (voir graphique).



Gr. 22 - Service financier

- Comptes 220.4112.00 – Taxes au sol CHF 43'454
La taxe au sol encaissée fait l'objet d'une attribution de CHF 20'000 à un fonds de soutien énergies renouvelables. La directive concernant l'utilisation de la taxe communale pour l'usage du sol est entrée en vigueur le 1^{er} février 2021 et peut être consultée sous www.vich.ch. Les charges pour l'utilisation de ce fonds sont comptabilisées sous le Gr. 710.

- Comptes 220.4221.00 – Intérêt et dividendes CHF 5'443
La SEIC n'a pas distribué de dividende en 2023, ce qui justifie la diminution de ce produit.

- Comptes 220.4510.00 – Provision solde péréquation CHF 57'374
C'est la différence entre les acomptes 2023 payés et le décompte final 2023 - solde en notre faveur.

- Comptes 220.4513.00 – Fonds péréquation - solde exercice antérieur CHF 7'083
C'est la différence entre le décompte final 2022 (comptabilisé en 2022) et le montant effectivement remboursé en septembre 2023 - solde en notre faveur.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

en CHF	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart par rapport au budget 2023	
Domaines et bâtiments - charges	535'682	499'200	392'839	36'482	7.31%
Domaines et bâtiments - revenus	-406'030	-310'770	-375'948	+95'260	+30.6%
3. Domaines et bâtiments	129'652	188'430	16'891	-58'778	-31.2%

Ce groupe « Domaines et bâtiments » comprend l'entretien de nos domaines (forêts, sentier des Toblerones, champs) et les bâtiments propriétés de la Commune.

Domaines et bâtiments - charges

Gr. 31 – Terrains

- Comptes 310.3185.00 - Honoraires et prestation de services CHF 3'148
Honoraires du notaire suite à la donation de deux parcelles à la Commune de Vich en avril 2022. Il avait été convenu pour le transfert de propriété que le prix était de CHF 1 pour chaque parcelle et que la Commune de Vich payait les frais de notaire - la transaction s'est faite en avril 2022, mais les frais de notaires ont été facturés en 2023 après aboutissement de toutes les procédures.

Gr. 32 – Forêts

Les dépenses ont été moins importantes que le budget 2023 prévu.

Gr. 35 - Bâtiments communaux

Les comptes sont regroupés de façon à avoir une vue sur les coûts et les revenus par bâtiment.

Gr. 350 – Bâtiments administratif et de service

- Compte 350.3185.00 - Honoraires et prestations de services CHF 14'956
Concerne une étude de faisabilité pour le déménagement de l'administration communale (en lien avec la rénovation de la Maison du Tilleul) et une étude de faisabilité pour de nouveaux locaux UAPE.
- Compte 350.3186.00 – Primes d'assurance CHF 11'407
Les assurances pour tous les bâtiments communaux concernés.

Gr. 351 – Bâtiment Tilleul et Poste

Ce groupe enregistre les charges et revenus des locations d'appartements propriétés de la Commune.

- Compte 351.3653.00 – Aide et dons CHF 8'208
Pour la Maison du Tilleul, une provision de CHF 30'000 avait été budgétée pour les frais rencontrés en lien avec la procédure en cours avec les locataires et leurs fins de bail. En 2023, nous avons convenu avec toutes les locataires de payer leurs déménagements. Ces dépenses se sont élevées à CHF 8'208.

Gr. 353 - Bâtiment Ecole des Pralies

- Compte 353.3141.00 – Entretien Ecole Pralies CHF 39'629
Les nettoyages courants et les petits entretiens sont comptabilisés dans ce compte. Il n'y a pas eu d'entretien lourd à faire.

Gr. 354 - Bâtiment Forum des Pralies

- Compte 354.3141.00 – Entretien Forum CHF 18'952
A part les entretiens prévus dans le budget 2023, une facture de CHF 6'500 a été enregistrée. Cette dépense correspond à la couverture du toit par une bâche pour éviter les infiltrations d'eau constatées courant 2023.
- Compte 354.3320.00 – Amortissement supplémentaire bâtiments CHF 102'000
Amortissement supplémentaire du solde comptable du préavis N° 14/2016-2017 - Bâtiment Multifonction crédit d'étude. Pour une explication détaillée, nous vous renvoyons au chapitre 4. Investissements.

Domaines et bâtiments - revenus

Gr. 35 – Bâtiments communaux

Gr. 350 - Bâtiment administratif et de service

- Compte 350.4803.00 - Prélèvement « Fond de rénovation bâtiments » CH 14'956
C'est la contrepartie du compte 350.3185.00 - Honoraires et prestations de services.

Gr. 354 - Bâtiment Forum des Pralies

- Compte 354.4271.00 - Location Forum des Pralies CHF 16'150
Le Forum des Pralies a beaucoup de succès à la location ; les recettes sont supérieures au budget 2023.

- Compte 354.4271.57 - Loyer UAPE CHF 16'000
Le loyer est facturé par la Commune à l'UAPE pour l'utilisation des locaux (charges comprises).
- Compte 354.4360.57 - Remboursement de tiers, divers UAPE CHF 5'337
La Commune facture à l'UAPE le nettoyage fait par l'employé communal pour CHF 5'000 par année.
- Compte 354.4803.00 – Prélèvement fonds de réserve CHF 102'000
Prélèvement au fonds de réserve pour l'amortissement supplémentaire du préavis N° 14/2016-2017 – Bâtiment Multifonction crédit d'étude.
- Compte 354.4904.00 – Imputation interne loyer cantine CHF 7'000
Cette écriture tient compte de l'utilisation du Forum par le restaurant scolaire.

4. TRAVAUX

en CHF	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart par rapport au budget 2023	
Travaux - charges	1'458'552	990'114	828'387	468'438	+47.3%
Travaux - revenus	-852'824	-466'100	-367'407	+386'724	+83.0%
4. Travaux	605'728	524'014	460'980	81'714	+15.6%

Travaux - charges

Gr. 42 - Service de l'urbanisme

- Compte 420.3181.00 - Plan d'affectation communal (PACom) CHF 9'938
Les dépenses correspondent aux honoraires de nos prestataires de service pour la mise en place de la zone réservée et pour la finalisation du dossier PACom à l'examen préalable. A partir d'octobre 2023, les dépenses sont comptabilisées sous le préavis N° 03/2023-2024 - Demande de crédit complémentaire de CHF 62'000 pour le Plan d'affectation communal.

Gr. 43 - Routes

Ces comptes enregistrent l'entretien courant du réseau routier.

- Compte 430.3310.00 – Amortissements routes CHF 130'334
Ces amortissements sont ceux ordinaires prévus dans les préavis.
- Compte 430.3320.00 – Amortissements supplémentaires routes CHF 615'556
Ces amortissements supplémentaires ont été effectués pour clore les préavis. Ils sont compensés par les prélèvements au fonds de travaux dans les produits pour CHF 494'990. Le solde de CHF 120'566 est prélevé sur le résultat de l'exercice. Pour plus d'information, voir le chapitre 4. Investissements.

Gr. 44 – Parc, promenades, cimetière

- Compte 440.3145.05 – Entretien des fontaines CHF 10'434
Le budget 2023 de CHF 35'000 n'a pas entièrement été utilisé. Une partie des travaux n'a pas pu être réalisée.

Gr. 45 - Ordures ménagères

Les charges de CHF 159'872 ne sont pas entièrement couvertes par les taxes et les autres revenus perçus. Un prélèvement au fonds de réserve a été comptabilisé pour CHF 7'972.

Gr. 46 - Réseaux d'égouts et épuration

Les charges de CHF 195'814 sont plus élevées que les taxes encaissées. Un prélèvement à la réserve a été effectué pour CHF 2'635.

Notre participation à l'APEC⁴ a augmenté de CHF 52'514 par rapport à 2022. Cette augmentation est due à la nouvelle STEP qui est dans la phase du crédit d'étude. Cette charge APEC continuera à augmenter avec la construction de la nouvelle STEP dans les années à venir.

La Municipalité a décidé, en 2023, de ne pas augmenter les taxes pour l'épuration et l'entretien du réseau, mais d'utiliser le fonds de réserve affecté. Le fonds épuration des eaux a été justement constitué pour faire face aux investissements à venir ; il a un solde de CHF 1'732'119 au 31.12.2023.

Travaux - revenus

Gr. 43 – Routes

- Compte 430.4804.00 – Prélèvement au fonds de réserve travaux CHF 494'990
Ce prélèvement au fonds pour travaux permet de couvrir en grande partie les amortissements supplémentaires comptabilisés en 2023 pour les préavis des routes.

Gr. 45 - Ordures ménagères

Les taxes prélevées et les autres revenus ne couvrent pas entièrement les charges de fonctionnement du Gr. 45. Un prélèvement de CHF 7'972 est effectué au fonds de réserve.

Gr. 46 - Réseaux d'égouts et épuration

Les taxes prélevées ne couvrent pas les charges de fonctionnement du Gr. 46. Un prélèvement à la réserve a été fait pour CHF 2'635. Voir remarque ci-dessus pour les charges Gr. 46.

⁴APEC = Association intercommunale pour les eaux usées de la Côte

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

en CHF	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart par rapport au budget 2023	
Instruction publique et cultes - charges	862'428	834'590	851'555	+27'838	+3.3%
Instruction publique et cultes - revenus	-118'530	-114'450	-99'591	+4'080	+3.6%
5. Instruction publique et cultes	743'898	720'140	751'964	+23'758	+3.3%

Instruction publique et cultes - charges

Il s'agit principalement de notre participation à l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) qui est calculée : 1/2 sur le nombre d'habitants et 1/2 sur le nombre d'enfants (au primaire et au secondaire) de notre commune :

Gr. 51 - Enseignement primaire CHF 477'925

Gr. 52 - Enseignement secondaire CHF 234'400

Notre participation de CHF 712'325 représente 12.5% des charges nettes de l'AISE.

Pour l'année 2023, l'établissement de l'Esplanade de Begnins scolarise 159 enfants de Vich.

Gr. 58 – Temples et cultes

La moitié des frais d'entretien du temple est à la charge de la Commune de Coinsins, propriétaire à 50%. En 2023, il était prévu une étude de faisabilité pour la rénovation du temple. L'étude a coûté plus cher que prévu, soit CHF 29'550. Le surcoût est dû non pas à l'étude de faisabilité elle-même, mais au fait qu'il ait fallu faire des relevés pour l'établissement des plans. L'église n'avait aucun plan existant. Coinsins a pris en charge la moitié des coûts.

6. POLICE

en CHF	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart par rapport au budget 2023	
Police - charges	326'344	316'100	316'243	+10'244	+3.2%
Police - revenus	-29'398	-18'000	-26'306	+11'398	+63.3%
6. Police	296'946	298'100	289'937	-1'154	-0.4%

Gr. 61 - Corps de police

Notre participation à la réforme policière 2023 (nette) est de CHF 201'633. Les acomptes payés en 2023 sont de CHF 208'402 (en charge) et le décompte final présente un solde en notre faveur de CHF 6'769 (en revenu).

7. SECURITE SOCIALE

en CHF	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart par rapport au budget 2023	
Sécurité sociale - charges	2'123'170	1'849'070	1'873'220	+274'100	+14.8%
Sécurité sociale - revenus	-210'350	-26'500	-128'294	+183'850	+693.8%
7. Sécurité sociale	1'912'820	1'822'570	1'744'926	+90'250	+5.0%

Sécurité sociale - charges

Gr. 710 - Service social communal

- Compte 710.3102.00 – Livres, journaux CHF 5'544
Il s'agit des 125 abonnements au journal « Génération » offert à nos citoyens de plus de 65 ans.
- Compte 710.3657.00 à 710.3657.05
A la suite de l'introduction de la « Directive municipale concernant l'utilisation de la taxe communale pour l'usage du sol », ces comptes enregistrent les actions financées pour un total de CHF 21'093 prélevé à la réserve.

Gr. 711 - Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)

Les dépenses 2023 sont en dessus de celles de 2022 de CHF +79'309 (+35.5%). Le budget 2023 avait déjà anticipé cette augmentation.

Beaucoup de familles se sont installées à Vich ces dernières années avec de jeunes enfants. En novembre 2023, le RAT accueillait 99 enfants vichois dans ses structures :

Crèches et garderies :	27 enfants
Accueillantes en milieu familial :	15 enfants
UAPE – Les VichKings :	57 enfants

Gr. 72 - Prévoyance sociale cantonale

La Participation à la cohésion sociale (nette) est de CHF 1'580'080 pour 2023. Les acomptes payés en 2023 sont de 1'769'336 (en charge) et le décompte final 2023 présent un solde en notre faveur de CHF 189'256 (en revenu).

Sécurité sociale - revenus

Gr. 710 - Service social communal

- Compte 710.4809.00 – Prélèvement fonds de réserve CHF 21'093
Ce groupe de comptes 710.3657.xx est financé par un prélèvement sur le fonds des actions de mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables pour CHF 21'093.
- Compte 720.3515.00 Provision Cohésion sociale CHF 189'256
L'acompte payé en cours d'année est comptabilisé en charge et le solde en notre faveur du décompte final 2023 est comptabilisé en produit.

8. SERVICES INDUSTRIELS

en CHF	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart par rapport au budget 2023	
Services industriels - charges	127'400	166'200	324'951	-38'800	-23.4%
Services industriels - revenus	-127'400	-166'900	-324'951	-38'800	-23.4%
8. Services industriels	0	0	0	0	

Gr. 81 - Service des eaux

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et revenus perçus de CHF 127'400.

Une attribution au fonds de réserve a été comptabilisée pour CHF 61'523. Cette attribution est possible avec les revenus encaissés plus importants que les dépenses.

4. Investissements 2023

Toutes les dépenses ont été financées par nos liquidités ; aucun emprunt n'a été souscrit.

En 2023, les dépenses nettes après déduction des participations de tiers sont de CHF 299'497. Elles se regroupent sur 4 projets d'investissement.

Préavis 8/2021-2022 – Demande de crédit d'étude de CHF 495'000 TTC en vue de la transformation et de l'assainissement de la Maison du Tilleul située sur la parcelle n° 95, propriété de la Commune.

Le projet est en cours de réalisation. C'est une rénovation lourde de tout le bâtiment (partie administrative et partie locative). Le dossier complet de rénovation de Tilleul a été mis à l'enquête publique en août 2023. Il n'y a pas eu d'opposition.

Préavis 09/2021-2022 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 496'000 TTC en vue de la réalisation de terrains multisports situés sur la parcelle n°77, propriété de la Commune.

La construction des terrains multisports a commencé en juin et s'est terminée en octobre 2022. Le projet est clos en 2023 avec une dépense de CHF 498'278. Le dépassement de CHF 2'278 est dû aux honoraires pour la soumission au marché public, qui n'avait pas été pris en compte. Aucune subvention n'a été reçue, à cause d'un manquement dans la formulation de notre demande initiale (avant travaux).

Préavis 10/2021-2022 – Demande de crédit de CHF 150'000 TTC pour la réfection du pont sur la Serine.

La réfection a été faite entre juillet 2022 et août 2022. Ces travaux sont clos avec un coût de CHF 159'948.80. Le dépassement de CHF 9'948.80 est dû à un imprévu. Sous le goudron, des plaques de métal ont été découvertes, elles avaient été placées là par l'armée pour le passage des chars. Ces plaques ont dû être ôtées avant de finir les travaux. Ce surplus de coûts est à la charge de la Commune. Le préavis est clos en 2023 après avoir reçu une subvention de CHF 63'429.

Préavis 04/2022-2023 – Demande de crédit de CHF 162'000 TTC pour le remplacement de la balayeuse à l'usage de la voirie.

L'achat du véhicule a été réalisé pour CHF 161'000. Le préavis est clos en 2023.

AMORTISSEMENTS 2023

Les amortissements obligatoires 2023 sont de CHF 281'012 :

- amortissement route	CHF 113'334
- amortissement bâtiment	CHF 125'500
- amortissement terrain multisport	CHF 25'179
- amortissement véhicule	CHF 17'000

Les amortissements supplémentaires 2023 ont été comptabilisés pour un total de CHF 717'556. Ces actifs seront dès lors complètement amortis :

- Préavis 07/2015-2016 – Réfection chemin de Bonmont	CHF 249'382
- Préavis 07/2016-2017 – Traversée piétonne route de l'Etraz	CHF 173'008
- Préavis 15/2016-2017 – Réfection route de Begnins	CHF 49'166
- Préavis 14/2016-2017 – Bât. Multifonction crédit d'étude	CHF 102'000
- Préavis 04/2022-2023 – Véhicule voirie	CHF 144'000

Les amortissements supplémentaires ont été financés par trois sources pour CHF 717'556.

- Prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux	CHF 494'990
- Prélèvement sur le fonds de rénovation bâtiments	CHF 102'000
- Prélèvement sur le solde bénéficiaire de l'exercice 2023	CHF 120'566

Les deux prélèvements sur les fonds de réserve sont enregistrés comme des revenus du compte de fonctionnement. Ils compensent pour CHF 596'990 des amortissements supplémentaires. Il n'y a donc pas d'impact sur le résultat du compte de fonctionnement 2023.

RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS 2023

	Solde 01.01.2023	Dépenses - fonds reçus	Amortissements ordinaires	Amortissements supplémentaires	Solde 31.12.2023
Aménagement routier 1 Préavis N° 4/2013-2014	352'000		61'300		290'700
Réfection ch. Bonmont Préavis N° 7/2015-2016	267'232		17'850	249'382	0
Trottoir route Etraz Préavis N° 07/2016-2017	188'508		15'500	173'008	0
Réfection route Begnins (2) Préavis N° 15/2016-2017	57'730		8'564	49'166	0
Réfection du Pont sur la Serine Préavis N° 10/2021-2022	159'949	-63'429	10'120		86'400
Réalisation du terrain multisport Préavis N° 9/2021-2022	498'279	0	25'179		473'100
Étude projet – bâtiment multifonction Préavis N° 14/2016-2017	127'500	0	25'500	102'000	0
Bâtiment multifonction - travaux Préavis N° 5/2017-2018	2'700'000		100'000		2'600'000
Crédit d'étude – Maison du Tilleul Préavis N° 8/2021-2022	123'516	201'926	0		325'442
Véhicule Voirie Préavis N° 4/2022-2023		161'000	17'000	144'000	0
Total	4'474'715	299'497	281'012	717'556	3'775'642

PLAN DE FINANCEMENT 2022-2026

Nous présentons en annexe, le plan financier des investissements 2022-2026, mis à jour après l'acceptation des préavis 2023, clôture des comptes 2023 et selon nos estimations pour les années à venir.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vich

- vu le préavis municipal N° 10 / 2023-2024
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1° d'adopter les comptes communaux 2023 tels qu'ils sont présentés, à savoir :

a) comptes de fonctionnement 2023

b) bilan au 31 décembre 2023

2° de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2023.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

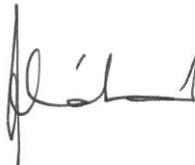
La Syndique



Antonella Salamin



La Secrétaire



Patricia Audétat

Finances, Municipale responsable : Antonella Salamin

Annexes : Résumé des comptes 2023
Bilan et Comptes détaillés 2023
Plan financier des investissements 2022-2026
Rapport de gestion 2023